

L'organisation

Toute question relative au présent document peut m'être posée (sauf que pour le vocabulaire, il y a le dictionnaire). Toute remarque concernant d'éventuelles fautes orthographiques doit m'être communiquée.

L'information dispensée est relative à ce que j'attends de l'athlète par rapport au club auquel il appartient, à moi ou par rapport aux autres membres du groupe.

Certaines règles divergent parfois d'un club à l'autre, mais globalement tout le monde devrait se retrouver dans ces explications.

Ce briefing se retrouve sur le site et y est actualisé de temps à autre.

1. Environnement

Objectif : *Comprendre et assimiler*

- 1.1. Le projet
- 1.2. L'encadrement du club
- 1.3. La structure mise en place
- 1.4. Les lieux d'entraînement
- 1.5. Les entraînements
- 1.6. Les compétitions
- 1.7. Le rôle de l'athlète**

1.1. Le projet

Dans la discipline de son choix, chaque athlète doit pouvoir atteindre son meilleur niveau à long terme, en se faisant plaisir et en apprenant quelque chose.

« Dans la discipline de son choix, » : en fonction de la régularité de l'athlète qui justifie un investissement particulier de l'entraîneur.

« Long terme » signifie que les meilleurs résultats s'obtiennent après quelques années en senior, c'est-à-dire : après 20 ans.

Les résultats réalisés avant la vingtaine ne m'intéressent que : dans le cadre de l'évaluation de la progression (franchir des paliers) ; comme élément de motivation et d'apprentissage pour un athlète (apprendre et gérer le stress de la compétition, la confrontation et le dépassement de soi) ; et enfin, comme répondant aux nécessités du club (par ex., les compétitions entre les clubs [= Intercercles, Challenge ...]).

1.2. L'encadrement au sein du club

Les entraîneurs = 1er contact entre l'athlète et le club

- Différents niveaux de formations et d'expériences existent au sein du club ;
- On tente au maximum de trouver une complémentarité optimale entre chacun ;
- Ils se fixent des objectifs raisonnés / raisonnables pour eux et leurs athlètes ;
- L'engagement personnel est important (et parfois gratuit) :
 - Ils donnent le meilleur entraînement possible ;
 - Ils assurent un maximum de présence ;
 - Ils donnent un appui régulier en compétition.

Les officiels = pour les compétitions et les règlements (obligation de tout club d'en avoir en son sein)

- Membres du club qui organisent les compétitions (horaire, mesure et validation des résultats, juge arbitre ...) ;
 - Ils sont stricts car responsables auprès de la Ligue d'athlétisme ;
 - Si ils sont bons, ils sont souvent très exigeant ;

- Temps investi = considérable vu leur faible nombre sur l'ensemble du territoire.
- On peut leur poser des questions lorsque l'on a un doute sur un règlement (de préférence durant un entraînement, cela évite d'être surpris au moment de la compétition) ;
- Les clubs recrutent toujours des officiels (parents, athlètes ...) et il faut juste passer un examen, avoir une culture athlétique de base et se montrer disponibles pour quelques compétitions par an (au plus il y a d'officiels formés et de disponibles, au moins ils sont sollicités).

Le Comité = Gestion du club (ASBL)

- Le Comité est composé de X administrateurs (mandat de 2 ans, élu lors de l'Assemblée Générale – AG). Les autres membres du club (athlètes en ordre d'affiliation) sont « adhérents » ;
- Le Comité effectue la gestion administrative et financière du club. Il détermine également la politique sportive du club et donc les efforts, investissements, engagement d'entraîneurs, procédure disciplinaire contre un membre.

Les bénévoles

- Ils travaillent à la buvette, à l'entretien du matériel, à la préparation et à la gestion logistique des compétitions ou d'autres événements (bal, repas ...), ...
Ils agissent tout à fait gratuitement ... et ils rapportent de l'argent au club ... Sans eux, l'athlétisme ne tournerait pas ;
- **Le respect de leur travail, la politesse envers eux, ... sont des comportements nécessaires et exigés comme un minimum auquel chaque athlète est tenu de se conformer.**

Les parents

- Présence aux entraînements ou aux compétitions : oui mais ...
 - Pas d'intervention en cours d'entraînement (certainement pas au niveau des décisions prises ... ou non prises) => Spectateur ;
 - (Se) Poser des questions : oui, mais aux moments opportuns.
- Implication : oui mais ...
 - Ne remplace pas l'entraîneur en cas d'absence => Pas coach.
- Soutien : oui mais ...
 - Positif (pas de « pression ») ;
 - Ne fixe pas les objectifs à la place de l'entraîneur ou de l'athlète => Pas manager.

Conclusion : Rôle complexe ; soutien financier, social, moral Ils ont un grand rôle dans l'investissement (ou non) de leurs enfants. Mais il ne faut pas se tromper de rôle et ne pas contrevenir aux besoins de l'athlète ou de l'entraîneur.

1.3. La structure mise en place

Théoriquement

- En fonction de l'âge :
 - Général ;
 - Ou spécialisation.
- En fonction du sexe ;
- En fonction de la spécialisation :
 - Sprints (100-200-400) ;
 - Demi-fond ;
 - Fond ;
 - Haies ;
 - Sauts ;
 - Lancers ;
 - Épreuves combinées.

Pratiquement

Chaque club à son organisation propre. Les entraîneurs ont également des statuts très variés.

A titre d'exemple :

- Je suis entraîneur au RCAS pour les sprints, sauts, lancers, épreuves multiples et je fais le suivi de A à Z de la plupart des athlètes ;
- Je suis entraîneur du RIAAC en lancers et la préparation physique de base est effectuée par un autre.

1.4. Les lieux d'entraînement

Les infrastructures possibles

- Stade d'athlétisme = Lieu principal ;
- Salle omnisport ou spécifiquement dédié à l'athlétisme (stade « indoor ») ;
- Parc - Forêt ... Régulièrement utilisés pour certains entraînements de base en hiver ;
- Salle de musculation/gym (Entraînements spécifiques) ;
- Ailleurs ... si nécessaire.

Le stade = Piste et pelouse centrale

- Condition d'accès (aux heures d'entraînement) ;
 - Etre membre du club (en ordre administrativement) et respecter les règles existantes ;
 - Ou, avoir un accord entre son club d'origine et le club où l'on vient occasionnellement s'entraîner (tout en respectant les règles du club accueillant).

D'autres accommodations existent parfois. Des règles spécifiques à chaque club sont alors d'application (Buvette ; Local matériel / Garage ; Local secrétariat ; Douche ...).

1.5. Les entraînements

Les entraînements organisés par le club chaque semaine pour tous les athlètes

- Selon le groupe auquel l'athlète appartient, l'athlète à l'opportunité de venir de 1 à 4 entraînements par semaine ;
- Les entraînements ont généralement lieu le soir en semaine ; parfois l'après-midi pour les plus jeunes ; et généralement le matin durant les week-ends. Les heures peuvent être légèrement modifiées en fonction du climat ou des déplacements nécessaires ;
- Les communications relatives aux modifications exceptionnelles d'horaire sont généralement effectuées directement aux athlètes/parents lors de leur présence aux entraînements ;
- Selon le club et le groupe certaines séances sont obligatoires pour assurer la continuité de la formation donnée ;
- Les entraînements sont généralement organisés toute l'année avec des nuances lors de périodes de vacances et de jours fériés ; lors de stage ; lors de la formation ou des vacances des entraîneurs ...
- En cas de nécessité, l'entraînement peut se faire sur base d'un plan préparé par l'entraîneur et expliqué par celui-ci pour des séances spécifiques ou pour s'entraîner avec des horaires décalés ou en vacances.

Les entraînements complémentaires

L'entraîneur / le club peut estimer utile d'organiser des séances complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques de l'athlètes.

Ces accords sont des « privilèges » pour des athlètes qui montrent déjà un certain investissement. Ces avantages dépendent de :

- L'âge ;
- La spécialisation ;
- La régularité ;
- L'entraîneur.

Stages possibles :

- Chaque club organise ses propres stages durant des périodes de vacances (Fin d'année ; Pâques ; Grandes vacances ...) ;
- Les stages sont organisés en fonction des catégories et des spécialités ;
- Il existe également des stages organisés par la Ligue (été ou hiver) mais pour lesquels des performances minimales sont à réaliser ;
- Autres (par ex., ADEPS ; par la commune ; dans sa spécialisation ; en complément [haltérophilie] ...).

1.6. Les compétitions

L'athlétisme est un sport qui mesure les performances. L'objectif pour tout athlète est donc a priori la participation aux compétitions.

C'est donc dans cette optique que travaillent généralement les entraîneurs et les autres membres du club.

Cependant, la compétition doit rester un jeu pour les plus petits ; une émulation pour les athlètes en devenir et un objectif précis pour les athlètes confirmés.

Il est toujours possible de ne pas faire de compétitions, mais alors l'athlète (ou ses parents) doivent en faire la mention expresse afin que l'entraîneur puisse également concentrer son attention vers les athlètes répondant le plus au projet du club.

La course à la performance dès le plus jeune âge doit être proscrit tant de la part du club, que de l'athlète ... mais également de la part des parents.

Dans ce cadre :

- Le club émet lui-même les propositions de compétition qu'il juge utile ;
- L'entraîneur propose également les épreuves les plus adaptées ;
- La participation active des parents permet le suivi des athlètes sur les pistes le cas échéant ;
- Certaines compétitions sont mêmes jugées obligatoires pour certaines catégories d'athlètes.

1.7. Le rôle de l'athlète

La présence aux entraînements = maximum ... mais raisonnable

- Les priorités sont les ETUDES, le travail, la famille ... Ce qui est secondaire c'est le sport, les hobbies Cet équilibre est propre à chacun, mais il faut le trouver si on veut réussir dans la vie comme dans le sport ;
- Les méthodes d'entraînement dépendent de l'âge : s'amuser, apprendre à s'entraîner, s'entraîner à s'entraîner, s'entraîner à la compétition, s'entraîner à gagner ...
- Les intérêts du Groupe par rapport à l'Individu : Les objectifs et méthodes sont personnalisés et spécialisés mais insérés dans un esprit de groupe ;
- Régularité >< Irrégularité
 - = Progression et résultats proportionnels, et prévention des blessures >< progression et résultats aléatoires, et risques supérieurs de blessures ;
 - L'irrégularité engendre un déficit d'apprentissage des bases ;
 - L'excès d'entraînement équivaut à l'irrégularité ...
- Afin de suivre son travail, son évolution et être réaliste par rapport à son investissement réel (ou son désinvestissement), il est plus que conseillé aux athlètes de tenir un **cahier d'entraînement** qui contient :
 - Les présences aux entraînements
 - Les entraînements réalisés (les exercices / épreuves, l'intensité demandée et le ressenti) ;
 - Les marques des élans de compétitions ;
 - Les résultats de tests d'entraînement ;
 - Les performances en compétition ;
 - ...

Pour info, ces données sont personnelles. Mais elles sont également utiles pour un débriefing de fin de saison (et la fixation d'objectifs raisonnables pour la saison d'après), pour suivre son évolution, pour changer d'entraîneur (il vaut mieux que l'entraîneur suivant sache ce que l'athlète a fait auparavant) ...

Je ne parle pas de la fréquence de l'entraînement. Mais soyons cohérent, si à 12 ans on est capable de s'entraîner 3 fois, 4 à 5 ans plus tard il serait peut-être temps de venir plus souvent à l'entraînement ... certainement pas moins.

*Rater un entraînement à cause des études est la meilleure excuse (en tout cas au sein de mon groupe). **N'est pas considéré comme une excuse : le fait de ne pas réussir à s'organiser à l'avance.***

La présence **ACTIVE** aux entraînements est exigée

- Ambiance : Même si on arrive fatigué à l'entraînement, on tente d'être positif ;
- Par rapport à l'entraîneur : Écoute – Concentration – Respect – Travail ;
- Par rapport aux autres athlètes du groupe : on ne perturbe pas (ponctualité, travail, respect ...) ;
- Par rapport aux autres athlètes du club (surtout les plus jeunes) : il faut avoir un rôle d'exemple ;
- Par rapport à soi : Motivation – Volonté – Caractère – Patience – Travail.

La loyauté est le minimum demandé

- On a confiance en l'entraîneur (sinon il vaut mieux directement aller s'entraîner chez quelqu'un d'autre) ;

- On montre le même respect pour les remplaçants que pour son entraîneur habituel ;
- Et donc, on ne s'entraîne pas ou on ne fait pas de compétition « en cachette ».

A titre personnel, je n'ai aucun problème à ce que l'on ne vienne plus s'entraîner avec moi :

- *Si on n'aime pas mes entraînements (ou si on ne m'aime pas) ;*
- *Si on me trouve mauvais (ou si quelqu'un d'autre est meilleur) ;*
- ...

Il faut juste avoir l'honnêteté de le dire (on apprend toujours de l'avis des autres ...). Ensemble, on trouvera peut-être une solution pour trouver un autre entraîneur.

De mon côté, sachez que je ne me priverai pas de vous virer de mon groupe si j'estime que c'est nécessaire dans l'intérêt du reste du groupe (ou pour mon bien personnel).

Il faut avoir des objectifs ... personnels

- Qualitatifs : quelles épreuves est-ce que j'aime, où suis-je bon ... ?
- Quantitatifs : quelles performances est-ce que je vise ? Pour cela :
 - On doit connaître ses records (je m'étonne parfois de mieux connaître les records des athlètes qu'eux les leur) ;
 - On doit être réaliste : en discuter avec l'entraîneur peut aider à fixer un objectif commun ;
 - On doit **se donner les moyens de ses objectifs**, c'est-à-dire y consacrer l'investissement personnel nécessaire (déplacement, temps consacré, compréhension de ce que l'on fait ...) et agir en conséquence (être cohérent durant la préparation).

La présence aux compétitions = Pour soi ... mais reflète l'image du groupe / du club à l'extérieur

- Généralement non obligatoire SAUF les Intercercles (Cadets – 14/15 ans, Scolaires – 16/17 ans et Toutes Catégories) en fonction de la sélection opérée par le club ;
- Préparé ou non, on se donne à fond (volonté, concentration ...) : on apprend à gagner ... à perdre, à se surpasser tout en gardant un esprit sportif (le concurrent adverse est également à respecter) ;
- Les résultats sont personnels sauf dans le cas d'épreuves par équipe ;
- Par ordre d'importance : on participe aux compétitions de son club, celles ayant lieu « près » de chez soi, puis seulement on va voir ailleurs. De préférence, il vaut mieux faire sa première compétition dans son club parce que l'inscription aux épreuves est généralement gratuite et que l'on est en « terrain connu » ;
- Pour participer à un championnat, il faut généralement être inscrit via le club et avoir réalisé des minima : si on est intéressé, on se renseigne auprès du coach ou d'un représentant du club ;
 - On ne participe que si c'est cohérent avec la préparation.
- Si on est sélectionné (par exemple, par la LBFA [= Ligue Belge Francophone d'Athlétisme] :
 - On prévient l'entraîneur d'une sélection (parce que la Ligue « oublie » souvent de nous prévenir) ;
 - L'athlète participe sauf si il y a une contre-indication majeure.
- Il peut arriver que le club demande le soutien bénévole des athlètes dans le cadre de l'organisation des compétitions au sein de ses propres infrastructures (ranger le matériel ou ratisser le sable durant un concours de longueur, par exemple). Cela se fait uniquement si les athlètes en question ne sont pas eux-mêmes compétiteurs le jour même ou si ils ont déjà fini leurs épreuves.

La présence aux activités du club = soutien au club, vie sociale

- Ce qui est obligatoire pour mon groupe :
 - L'Assemblée générale du club : il s'agit d'une réunion formelle avec l'élection des membres du Comité, présentation des résultats, remise de récompense ... Elle a lieu une fois par an, et les parents/amis des athlètes sont les bienvenus.
- Ce qui n'est pas obligatoire, mais tout le monde est le bienvenu : Compétitions (voir le point précédent) ; le Bal du club ; les événements sportifs particuliers (par ex., course parrainée) ou extra sportifs (par ex., les repas organisés) ...

2. Les règles de fonctionnement

Objectifs : *Appliquer les obligations générales*

- 2.1. Obligation envers la LBFA
 - 2.2. Les règles internes au club
-

2.1. Obligations envers la LBFA

Obligation administrative

- Fiche d'affiliation (carton rose / jaune) ;
- Certificat médical (carton blanc).

Règlement

- Pour la validité des performances en compétitions ;
- A propos du comportement en compétition et sur une piste ;
- A propos du dopage.

Pratiquement, si vous respectez les règles de votre club, vous serez dans le bon

2.2. Les règles internes au club

Il arrive que certains clubs aient instauré un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) pour anticiper bien des questions ou problèmes. A titre d'exemple, je renvoie au ROI du CSDyle qui est suffisamment explicite :

http://www.csdyle.be/docs/ROI_2010.pdf

Les formalités administratives

- Fiche d'affiliation (carton rose / jaune) ;
- Certificat médical (carton blanc) ;
- Cotisation (prix pour une année).

Cela :

- Sert à couvrir : l'assurance personnelle ; les frais liés à la Ligue, aux entraîneurs, au matériel ...
- Donne droit à : La participation aux entraînements, aux compétitions et aux autres activités ; maillot de club ; Vote à l'AG (si + de 18 ans) et possibilité de faire partie du Comité.

Cela ne donne pas automatiquement droit à :

- Donner son avis sur tout, tout le temps (ou alors, faites vous élire au sein du Comité) ;
- Être entraîneur ;
- S'entraîner seul (pour les moins de 18 ans) et/ou au détriment des groupes constitués ;
- Utiliser le matériel ;
- ...

Voir la suite!

L'athlète et l'entraîneur

- Durant les heures d'entraînement, tout athlète de moins de 18 ans doit s'entraîner sous l'autorité de quelqu'un de plus de 18 ans qui est reconnu par le club :
 - Si l'athlète travaille sur base d'un plan, un entraîneur présent doit pouvoir en assurer un contrôle.
 - L'athlète ne choisit pas son entraîneur et il est placé chez un entraîneur « habituel » :
 - Si une incompatibilité insurmontable existe entre un athlète et son entraîneur : Le club redirige si possible vers un autre groupe (sinon, tant pis, il y a d'autres clubs et d'autres sports) ;
 - Les remplaçants éventuels de l'entraîneur habituel ont la même autorité que ce dernier ;
 - L'entraîneur habituel peut décider qu'un athlète aille s'entraîner avec un autre groupe (après concertation avec l'entraîneur concerné) :
 - Sur proposition de l'entraîneur habituel ou de l'autre ;
 - Sur demande de l'athlète (après concertation entre entraîneurs) ;
- Cela se fait généralement, pour des entraînements spécialisés.
- L'athlète qui s'entraîne seul (donc au minimum + de 18 ans) est responsable de sa sécurité. Il utilise les installations de manière non prioritaire par rapport aux groupes existants.

Les mesures de sécurité basiques (en très résumé)

L'athlète observe des règles de sécurité et de prudence qu'elles soient édictées ou simplement de bon sens !

- Courses :
 - Usage optimal des couloirs défini par les entraîneurs (surtout en cas de fréquentation élevée, mais c'est une forme de politesse et une bonne habitude à avoir) avec par exemple sur une piste « 6 couloirs » :
 - 1-2 pour les courses longues et rapides : couloir libéré de manière prioritaire ;
 - 3-4 pour les courses longues à allure modérée (voire dans les 5-6 s'il sont libres) ;
 - 5-6 pour les échauffements sur piste / la récupération / le travail technique / la souplesse ...
 - Les couloirs 1 à 6 peuvent être utilisés pour toutes les courses courtes et rapides ... mais de manière non prioritaire. On vérifie au préalable que l'on ne va pas gêner des athlètes qui sont lancés.
 - On libère un maximum les couloirs après et avant l'effort ;
 - On veille à ne pas gêner d'athlète en traversant la piste.
- Lancers :
 - Priorité est donnée aux entraînements de lancers long dans l'usage du terrain central :
 - On ne traverse pas le terrain central lorsqu'il y a des lancers ;
 - On passe loin derrière les lanceurs lorsqu'ils travaillent.
 - Les lanceurs vérifient que personne ne soit dans la zone dangereuse ;
 - On ne vise JAMAIS une personne avec un engin ;
 - On prend et on transporte le matériel de manière sécurisée.
- Sauts :
 - On ne traverse pas les zones d'élan et de saut lorsque celles-ci sont utilisées ;
 - On libère rapidement les aires d'élan et de réception ;
 - On attend que l'aire de saut (zone d'élan et d'atterrissage) soit libre pour s'élancer.

Les mesures de sécurité complémentaires

- Mises en application par les entraîneurs. Notamment celles liées :
 - A l'emplacement des athlètes sur le stade et à la discipline à tenir durant l'entraînement :
 - Par exemple : se placer derrière le lanceur à une distance de sécurité et en regardant les athlètes qui lancent.
 - A la mise en place des aires de sauts et de lancers :
 - Par exemple : ne pas laisser traîner d'objets devant une aire de lancer.
 - A l'apprentissage des épreuves :
 - Par exemple : pour la perche (ne pas lâcher sa perche), les haies (ne pas les enjamber dans le mauvais sens) ...

Le respect des infrastructures

- Sauts :
 - Les matelas de perche et de hauteur ne sont ni des lits, ni des trampolines ;
 - Lorsque l'on retombe en spikes sur les matelas, on ne traîne pas les pieds pour en sortir ;
 - Le sable du bac à sable reste au maximum dans l'aire de réception (projection minimale sur la piste, retour via l'herbe).
- Lancers :
 - On « rebouche » les trous occasionnés par les lancers ;
 - On ne laisse pas tomber d'engin dans les aires de lancers ;
 - Il est généralement compliqué (voire interdit) de lancer le marteau pour des raisons liées à l'usage du terrain centrale par d'autres sports (football). Certaines modalités pratiques sont alors mises en place pour tout de même pratiquer la discipline en sécurité et dans le respect des infrastructures.

Le respect du matériel

- On utilise le matériel selon :
 - Sa destination (une perche ne sert pas de javelot et inversement ; une haie n'est pas une chaise ...)
 - Les modalités prévues (un bouchon sur la perche ; la « bonne » pointe du javelot vers l'avant quand on lance ...).
- On veille à un entreposage correct du matériel :
 - Durant l'entraînement (pour ne pas gêner les autres groupes / athlètes) ;
 - Et après (ranger les haies ; nettoyer les engins de lancers avant le rangement ; refermer les sautoirs ...).

- La frustration ne justifie pas que l'on frappe sur du matériel, qu'on le casse ...
- Les lieux qui accueillent le matériel ne servent pas à entreposer des crasses (Il existe des poubelles).

⇒ **L'accès au matériel se fait :**

- Après autorisation de l'entraîneur (pour ceux qui en ont un) ;
- Ou, pour ceux qui s'entraînent seuls, de manière non prioritaire par rapport aux groupes (c'est-à-dire que l'on demande aux entraîneurs si ça ne dérange pas) et selon les modalités définies par le club.

Le respect des autres

*Last but not least, **le respect des autres** concerne le respect du aux autres athlètes, parents, entraîneurs, bénévoles ... Cela se traduit dans le vocabulaire employé pour s'exprimer et dans l'attitude – est une condition nécessaire pour se retrouver ensemble sur la piste dans un esprit constructif.*

Les mesures « disciplinaires »

Pour des raisons de discipline, de sécurité ... nécessaires à la bonne pratique de l'athlétisme :

- L'entraîneur d'un athlète peut prendre des mesures immédiates pouvant s'étalées sur plusieurs entraînements sur tout athlète de son groupe (pompage, tour de footing, mise à l'écart ...) ;
- Vis-à-vis d'un athlète d'un autre groupe, tout entraîneur peut rappeler et faire respecter les règles ;
- Vis-à-vis d'un athlète s'entraînant seul ou vis-à-vis d'un groupe d'athlètes d'un autre club (autorisé au préalable à occuper notre piste), tout entraîneur peut rappeler les règles. En cas de problèmes récurrents les athlètes extérieurs seront enjoins de ne plus venir sur la piste.

En cas de problème avec un athlète / un entraîneur, le cas :

- Pourra être traité par une personne définie par le Comité ;
- Après avoir entendu l'intéressé (éventuellement accompagné des parents) ;
- Pour prendre des mesures immédiates ou complémentaires (mesures particulières, suspension provisoire ...).

En cas de proposition d'exclusion définitive d'un athlète (voire d'un entraîneur) :

- C'est au Comité de se prononcer ;
- Après avis des personnes en charge de l'exécution de la politique décidée par le Comité (Directeur Technique, par exemple) ;
- Et le recueil des informations auprès des intéressés.

L'exclusion entraîne la perte de la cotisation en cours. Une éventuelle désaffiliation n'est traitée qu'après le règlement des éventuelles dettes de l'athlète (par ex., si la cotisation n'avait pas encore été payée).

Le Comité peut être directement saisi d'un cas (via la requête d'un adhérent). Il peut alors décider de le traiter à son niveau ou renvoyer la question vers la personne idoine.

Olivier LESSIRE